

	<u>Avant taxes</u>	<u>Taxes incluses</u>
1) Coût forfaitaire d'émission du permis	26,09 \$	30,00 \$
2) Coût d'occupation du domaine public (surface)		
	Coût par jour	
Arrière trottoir, ruelle	32,18 \$	37,00 \$
Entre 0 et 50 m ²	41,75 \$	48,00 \$
Entre 50 et 100 m ²	47,84 \$	55,00 \$
Entre 100 et 300 m ²	0,96 \$/m ²	1,10 \$/m ²
Plus de 300 m ²	1,26 \$/m ²	1,45 \$/m ²
3) Coût des obstructions (en largeur dans la rue)		
a) Pour une rue de l'ordonnance: (rue principale; les rues comprenant des circuits d'autobus, pistes cyclables, rues artérielles, etc.)		
3 mètres et moins	53,05 \$	61,00 \$
Entre 3 et 6 mètres	177,43 \$	204,00 \$
Entre 6 et 9 mètres	438,36 \$	504,00 \$
Entre 9 et 12 mètres	699,29 \$	804,00 \$
Barrage de rue (en sus)	261,80 \$	301,00 \$
b) Autre voie publique : (rue secondaire)		
3 mètres et moins	26,09 \$	30,00 \$
Entre 3 et 6 mètres	80,02 \$	92,00 \$
Entre 6 et 9 mètres	159,16 \$	183,00 \$
Entre 9 et 12 mètres	239,18 \$	275,00 \$
Barrage de rue (en sus)	80,02 \$	92,00 \$
4) Stationnement		
Place sans parcomètre	26,96 \$	31,00 \$
Place avec parcomètre	17,83 \$	20,50 \$
5) Parcomètre		
Les tarifs sont identiques pour un parcomètre simple ou double, les taxes sont incluses :		
Pose du 1er capuchon	40,00 \$ + 5,00 \$ par capuchon suppl.	
Perte de revenu	34,00 \$ par espace, par jour	
Depuis la limite ouest, nord et sud de l'arrondissement, jusqu'à la limite est formée de, et incluant la rue St Hubert, le boul. De Maisonneuve et l'avenue Papineau.		
Perte de revenu	11,50 \$ par espace, par jour	
à l'est des limites ci-haut mentionnées.		
Enlèvement du 1er parcomètre ou panonceau	125,00 \$ + 73,00 \$ par tige suppl.	
Enlèvement de borne de paiement	270,00 \$	
6) Taxes		
a) TPS	5% sur 1,2, 3 et 4	
b) TVQ	9,5% sur 1, 2,3, 4 et 6a)	
Tarification valide a partir du 1 ^{er} janvier 2012.		